

Conseil d'administration de la CSAJNB Politique relative aux résolutions en bloc

Objectif

Les résolutions en bloc regroupent les points de routine, de procédure, d'information et des points explicites non controversés. Elles sont présentées au conseil d'administration pour une proposition unique d'approbation, après avoir permis à quiconque de demander qu'un point en particulier soit inscrit à l'ordre du jour pour être discuté individuellement. Les autres points, en particulier ceux qui nécessitent une réflexion stratégique, une prise de décision ou une action, sont traités dans l'ordre du jour du conseil d'administration.

Lignes directrices

Pour que les résolutions en bloc soient efficaces :

- La documentation relative aux points des résolutions en bloc doit être fournie au conseil d'administration avant les réunions, afin que les administrateurs sentent que leur vote reflète l'attention qu'ils portent à leur devoir de diligence.
- Les membres du conseil sont invités, avant la réunion, à poser toutes les questions qu'ils souhaitent à la direction générale, à la présidence du conseil d'administration ou d'un comité concernant les résolutions en bloc.
- S'il s'avère qu'un point des résolutions en bloc nécessite une discussion (c'est-à-dire plus qu'une simple question de clarification) par le conseil avant de prendre une décision, il doit être retiré des résolutions en bloc et abordé plus tard dans l'ordre du jour de la réunion.
- Tout membre du conseil d'administration peut demander qu'un point soit transféré à l'ordre du jour.
- Un vote sur la proposition unique d'approbation des résolutions en bloc s'applique à tous les points des résolutions en bloc.

Les points de routine, d'information, de procédure et les points explicites non controversés suivants peuvent être inscrits dans les résolutions en bloc :

- Approbation des réunions du conseil d'administration et des comités (étant entendu que ces réunions ont été approuvées par le président du conseil ou le président du comité avant d'être incluses dans le dossier de la réunion du conseil)
- Correspondance sans suite
- Rapports des comités et du personnel

Politique relative aux résolutions en bloc du conseil d'administration de la CSAJNB

- Mises à jour ou rapports circonstanciels fournis à titre d'information uniquement
- Nominations nécessitant la confirmation du conseil d'administration
- Approbation des contrats qui s'inscrivent dans les lignes directrices de l'organisation
- Approbation définitive des propositions qui ont fait l'objet d'un débat approfondi et dont le conseil d'administration est satisfait des implications
- Confirmation des points ou mesures de routine qui ne nécessitent pas de discussion, mais qui sont requis par les règlements
- Dates des prochaines réunions

Processus

La procédure relative aux résolutions en bloc sera la suivante :

1. L'ordre du jour complet incluant les résolutions en bloc doit être distribué avant la réunion du conseil d'administration, ainsi que des copies des rapports et des documents de référence, afin que les membres du conseil puissent faire preuve de diligence raisonnable avant de voter.
2. Après avoir ouvert la séance et confirmé le quorum, le président du conseil demande si quelqu'un souhaite retirer un point des résolutions en bloc de l'ordre du jour.
3. Le président demande ensuite qu'une proposition soit présentée pour l'adoption des résolutions en bloc.
4. Une fois la proposition présentée et appuyée, le président ouvre le débat pour toute question ou discussion sur les points restants aux résolutions en bloc. Il est entendu que les administrateurs se sont préparés et que, hormis un point ou une question rapide, ils sont à l'aise pour voter en faveur de ces points, sinon ils auraient demandé à ce qu'ils soient retirés.
5. Si des points ont été retirés des résolutions en bloc, le président du conseil peut déterminer l'endroit de l'ordre du jour où ils seront abordés.
6. Passant rapidement en revue les points restants des résolutions en bloc, le président du conseil demande s'il y a des objections à leur adoption. Si aucune proposition n'est faite, tous les points de la résolution en bloc sont considérés comme reçus ou approuvés, selon le cas.

Rédaction :	Version définitive le 4 janvier 2024
Approbation :	Le 5 janvier 2024
Modification :	

Approbation :	
Modification :	